

Bureau de la CLE
Lundi 5 mai 2025
de 14h30 à 16h30
au Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du pacte de gouvernance territoriale
2. Point marché étude HMUC
3. Avis PLU Bruilles les Marchiennes
4. Animation de la SLGRI
5. Avis technique et accompagnement
6. Points divers : niveaux piézomètres, cyclope

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

Dans le collège des élus (1/6 membres) :

- Présidence : Jean-Paul FONTAINE

Dans le collège des usagers (3/3 membres)

- Fédération Nord nature environnement : Jean-Claude LEGRAND
- Alain SIX : UFC Que Choisir
- Chambre d'agriculture : Nicolas DEBRABANT

Dans le collège de l'Etat (2/3 membres)

- Agence de l'eau Artois Picardie : Stéphanie PASQUET
- DDTM : Marc BELGRAND

Invités présents :

- Aurélien THURETTE : Responsable du pôle RMN au Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Marc DELECLUSE : Président du SMAPI
- Adeline LAFONTAINE : Coordinatrice SAGE Scarpe aval, Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Bruno LAME : Technicien SAGE Scarpe aval, Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Matthieu HOYAU, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
- Aude DOOM, Communauté de Communes Pévèle Carembault
- Emmanuelle URHES, Communauté de Communes Pévèle Carembault

Excusé(e)s :

- Olivier CARDOT : Cœur d'Ostrevent Agglo
- Jean-Michel MICHALAK, représentant de la Région
- Représentant Cœur d'Ostrevent : Jean-François DALY
- Représentant Douaisis Agglo : Edith BOUREL
- Représentant du Parc naturel régional Scarpe-Escaut : Simon LESUR

- Président de la commission « Amélioration des connaissances et partage de la ressource » : M. Michel DUPONT
- Direction territoriale des territoires et de la mer : Antoine FRERE
- Isabelle ZARLENGA : Directrice du Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Jean-Luc DETAVERNIER, représentant du Département
- Marie KRAWCZYK : Douaisis aggro

COMPTE-RENDU

Jean-Paul FONTAINE introduit la séance et présente l'ordre du jour.

1. Présentation du pacte de gouvernance territoriale
2. Point marché étude HMUC
3. Avis PLU Bruilles les Marchiennes
4. Animation de la SLGRI
5. Avis technique et accompagnement
6. Points divers : niveaux piézomètres, cyclope

1) Présentation du pacte de gouvernance territoriale

Adeline LAFONTAINE rappelle le contenu du pacte de gouvernance territorial demandé pour juin prochain par l'agence de l'eau Artois Picardie (Cf. présentation).

La feuille de route proposée est approuvée par le bureau. Concernant la comptabilité du SAGE avec le SDAGE, la DDTM doit étudier le dossier.

Monsieur DEBRABANT intervient vis-à-vis de la cartographie des milieux humides du SAGE. En effet, certaines parcelles indiquées en prairies à enjeux agricoles qui ne sont pas humides ne peuvent pas être autorisées par la DDTM en cas de demande de retournement de prairie.

Monsieur FONTAINE répond que les cartes ont été réalisées dans le cadre du principe de précaution et que si le porteur de projet démontre via une étude de caractérisation de zone humide que la ou les parcelles ne sont pas humides, alors il peut être possible de revoir les choses avec la DDTM.

En ce qui concerne la préconisation 16 du PAGD : « Recherche et étude de la captation carbone et des interrelations nappes / milieux humides », il est prévu de diffuser le résultat de l'étude écohydrologique de la Réserve Naturelle Régionale de la Tourbière de Vred, le 10 octobre en commission thématique du SAGE.

En ce qui concerne la stratégie de communication, Monsieur LEGRAND demande s'il est possible de réaliser une animation grand public vis-à-vis des déversoirs d'orage.

Adeline LAFONTAINE répond que le pacte prévoit de réaliser une animation grand public par an, mais que la thématique sera définie ultérieurement, mais qu'en effet la problématique des déversoirs d'orage est un sujet préoccupant sur le territoire.

Ce pacte territorial sera présenté en CLE le 3 juillet, à la suite de la signature du CARE.

2) Point marché étude HMUC

Concernant le marché de l'étude HMUC, deux candidatures ont été reçues : IRH et SAFEGE. Après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres du parc s'est réunie le 2 avril et a retenu le bureau d'études IRH.

Cette décision doit être validée en bureau syndical du parc le 27 mai et en comité syndical le 19 juin.

La demande de financement a été déposée sur RIVAGE.

3) Avis PLU Bruilles les Marchiennes

Le PLU de Bruilles les Marchiennes ne prenant pas en compte les 4 milieux humides du SAGE, les milieux humides à préserver ne sont pas indicés Nzh, le CARE n'étant pas présent, la règle 4 et le zonage pluvial étant manquantes, le bureau de la CLE propose un avis « non conforme » sur l'arrêt de projet du PLU de Bruilles les Marchiennes.

4) Animation de la SLGRI

Suite au COPIL du 2 avril 2025 en sous-préfecture de Douai, Douaisis agglomération et le SMAPI prendront l'animation de la SLGRI. Un arrêté préfectoral devrait paraître d'ici cet été et une réunion avant la fin de l'année 2025 aura lieu à ce sujet.

Monsieur FONTAINE indique que ces 2 structures prendront l'animation, mais pas la coordination des travaux. Il est important que la SLGRI soit portée à long terme à une échelle plus large qu'un périmètre administratif. Une structure englobant les 5 SAGE (Scarpe amont, Scarpe aval, Escaut, Marque-Deûle, Sensée) est une bonne échelle et cohérente pour coordonner la SLGRI. Un EPTB pourrait être cohérent pour assurer cette coordination sans engendrer des moyens humains et logistiques importants.

NOREADE s'était proposé il y a quelques années d'assurer cette coordination, mais Monsieur FONTAINE rappelle qu'au-delà du problème d'échelle, il y avait aussi un problème de compétences.

5) Avis technique et accompagnement

Adeline LAFONTAINE et Bruno LAME présentent les différents avis techniques émis et les accompagnements en cours.

Concernant les mesures compensatoires, Monsieur FONTAINE demande s'il est possible de compenser en Belgique. Ce point sera étudié, mais s'il concerne un même bassin versant, cela serait à priori possible.

Monsieur DEBRABANT intervient vis-à-vis de la gestion des ouvrages, qu'il est important d'associer le monde agricole, car il faut prendre en compte les drainages, car beaucoup de fossés/cours d'eau sont envasés, ce qui pose des problèmes pour la culture notamment pour la période de novembre à mars.

Monsieur DELECLUSE rappelle que les propriétaires des fossés sont responsables de leurs entretiens.

6) Points divers : niveaux piézomètres, cyclope

- Les niveaux piézométriques :

Après un mois de janvier 2025 exceptionnellement haut, les niveaux piézométriques de la nappe de surface fin avril sont considérés comme modérément bas.

- Cyclope :

L'agence de l'eau vous invite à aller sur Cyclope pour participer à la concertation technique de l'état des lieux : <https://agissonspourleau.fr/concertation-technique-sur-letat-des-lieux/>

- Concertation sur les enjeux de l'eau :

Vous avez **jusqu'au 25 mai** pour donner votre avis sur les enjeux de l'eau (en 13 questions) : <https://bit.ly/4eIG91M>

Prochain rendez-vous :

- 24-25 mai : 24h biodiversité à Marchiennes
- 3 juin : Transf'eau Escaut (Espèces Exotiques Envahissantes)
- 3 juillet : CLE avec signature du CARE + Pacte de gouvernance
- 10 octobre à 10h : commission thématique sur le résultat de l'étude éco-hydro d'ECOTELM et BRGM sur les tourbières de Marchiennes et de Vred
- 12 décembre à 14h30 : CLE de fin d'année

Annexes

- Présentation générale de la réunion